



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

MARS 1988

ISSN 0823-7662
Dépôt légal

JOYEUSES PAQUES

Le conseil municipal vous souhaite de très joyeuses Pâques. Même si la neige recouvre encore le sol, les crocus, narcisses et perce-neige sont à la veille d'éclore, symboles de la nouvelle saison printanière. Nous espérons que vous profiterez pleinement du doux temps qui s'annonce et du regain d'énergie qu'il nous apporte.

VOS PROJETS DE RENOVATION

Avec le printemps qui arrive, chacun d'entre vous pense peut-être qu'il serait intéressant de refaire son balcon, de remplacer une fenêtre, de se construire un cabanon ou tout simplement de repeindre sa maison. En somme, c'est toujours à l'approche de l'été qu'on commence à penser aux travaux de rénovation que l'on compte faire au cours de la belle saison.

Vous y pensez, mais vous n'êtes pas sûr d'avoir le temps, ou peut-être croyez-vous avoir d'autres priorités que d'effectuer ces réparations. Et puis, vous vous dites qu'il sera toujours temps de prendre une décision.

Et puis... arrive l'été. Une bonne fin de semaine, voilà qu'on se décide à commencer les travaux. Vous débutez les travaux puis vous recevez de l'inspecteur une mise en demeure de cesser les travaux tant que vous n'aurez pas obtenu de permis.

Alors, c'est la course pour avoir le permis. On trouve les délais trop longs. On ne comprend pas pourquoi l'inspecteur exige des plans, pourquoi il veut savoir quel type de matériaux vous allez utiliser.

Pour éviter tous ces inconvénients, pourquoi ne pas faire de demande de permis maintenant. Lorsque vous serez prêts à débiter les travaux, vous aurez votre permis en main. En demandant d'avance votre permis, vous pourrez également bénéficier des conseils de l'inspecteur municipal et de l'architecte de l'île. Peut-être vous aideront-ils à solutionner facilement des problèmes que vous envisagez.

Nous vous rappelons que vous avez besoin d'un permis pour toutes rénovations, réparations, rajouts et même pour des travaux comme la peinture de vos maisons. Pourquoi de telles exigences ? Pour vous permettre de bénéficier de conseils d'experts, pour vous éviter de vous plaindre de vos voisins qui font des travaux qui ne cadrent pas bien avec l'environnement et pour assurer une certaine qualité de vie

dans notre village.

Aidez-nous à garder notre village le plus agréable possible.

Bernard Dagenais
Maire

NOUVELLES BREVES

*** L'inspecteur de l'Île nous fait savoir qu'il a suivi avec succès à deux reprises les cours du ministère de l'Environnement et qu'il peut donner tous les conseils utiles à ceux et celles qui désirent faire des installations septiques.

*** Le Beau Lieu aimerait souligner tous les honneurs que peuvent recevoir les résidents ou résidentes de Sainte-Pétronille. Si vous entendez parler que l'un ou l'une d'entre nous s'est particulièrement remarqué(e), faites le connaître au secrétaire de la municipalité qui verra à ce que ce soit publié dans le Beau Lieu.

*** C'est à la réunion du mercredi 6 avril prochain que la MRC adoptera le schéma d'aménagement. La réunion se tient à la salle communautaire de Sainte-Famille à 19h30.

*** Le conseil municipal de Saint-Pierre nous informe que dorénavant les citoyens et les organismes qui voudront installer une enseigne sur le terrain situé à l'intersection de la Côte du Pont et du Chemin Royal (près des lumières de circulation) devront déposer une demande de permis à la municipalité de St-Pierre.

*** A la dernière assemblée de la MRC de l'Île d'Orléans, Claude Picard, maire de St-Laurent a été nommé préfet de la MRC de l'Île pour une période de deux ans. Bernard Dagenais a été nommé préfet suppléant.

*** La Chambre de commerce prépare une nouvelle brochure touristique de l'Île d'Orléans. Cette brochure sera de qualité supérieure à ce qui a été produit à ce jour à l'Île.

*** Travaux prévus cet été à Sainte-Pétronille: la municipalité entrevoit au cours des prochains mois de refaire les ponceaux de la rue Orléans, de poursuivre la réfection des trottoirs et de commencer les travaux de réfection de la rue Horatio Walker.

*** Le Comité des loisirs propose, cette année encore, l'engagement d'un(e) responsable des sports pour la période d'été. Une demande d'emploi sera déposée par le secrétaire de la municipalité dans le cadre du programme Défi 88. Les grandes orientations du programme de l'été seront publiées dans le Beau Lieu sitôt connues.

AUX AMATEURS DE TENNIS

Vous aimez jouer au tennis ? Que diriez-vous de vous affronter, lors de matchs amicaux, à d'autres mordus de ce sport ? En effet, le comité des loisirs pense mettre sur pied cet été une ligue de tennis, pour les adultes comme pour les enfants. Bonne idée, non ? Pour coordonner la ligue pour les adultes, on recherche un ou une résident(e) de Sainte-Pétronille qui agirait à titre de responsable bénévole. Si vous êtes intéressé(e), veuillez laisser votre nom à la municipalité.

UNE NOUVELLE LOI SUR LES PESTICIDES

Une nouvelle loi québécoise établit dorénavant l'utilisation des pesticides. La Loi 27 vise avant tout à réduire l'usage des pesticides au Québec. Dans le cas où ces produits sont utilisés, la loi vise aussi à ce que cela soit fait d'une manière rationnelle et sécuritaire.

Cette loi ne touche pas l'utilisation de pesticides d'usage domestique les plus inoffensifs ou ceux que l'on peut utiliser sécuritairement chez soi sans avoir recours à d'autres informations que celles qui figurent sur l'étiquette (exemple: pesticide de type Raid, etc..). Elle touche l'utilisation des pesticides plus nocifs, à risque élevé pour l'environnement et la santé des individus, qu'il s'agisse de pesticides à usage restreint, ou à usage commercial, agricole ou industriel.

A compter de la mi-juin, la réglementation de cette loi sera mise en vigueur. Dès ce moment, toute entreprise qui vend ou utilise les variétés de pesticides les plus nocives devra obligatoirement détenir un permis. De plus, les utilisateurs devront détenir un certificat qui servira à prouver leur compétence en matière de vente ou d'utilisation de pesticides.

Pour obtenir ce certificat de compétence, il faudra réussir un examen. Des cours de formation seront mis sur pied pour préparer les candidats à l'examen.

L'échéancier prévoit qu'en **mai 1991**, les agriculteurs utilisant des pesticides de classe 1, 2 ou 3 (selon le niveau de risque pour l'environnement et la santé des individus) devront obligatoirement se soumettre au règlement et posséder leur certificat.

10⁰ ANNIVERSAIRE

A l'occasion de la "Semaine de l'action bénévole", le SERVICE AIDE 23, (CENTRE D'ACTION BENEVOLE ORLEANS) fêtera 10 ans d'action communautaire en invitant toute la population à un brunch, le dimanche 17 avril 1988, à 10h00, à la salle du Centre municipal Mgr Laval à Beauport, (entrée sur la rue du Couvent).

Le prix d'entrée: adultes 10.00\$, 10 ans et moins: 6.50\$. Le menu sera varié et des prix de présence seront distribués.

Nous faisons un appel tout particulier à tous les anciens(nes) bénévoles du Service Aide 23 qui ont contribué à l'essor de l'organisme au cours des 10 dernières années pour qu'ils viennent fêter avec nous.

Pour avoir plus d'information ou pour obtenir des cartes d'entrée, appelez au SERVICE AIDE 23 à 663-0995, aux heures de bureau.

responsable: Claire Bureau
Service Aide 23
663-0995

LIGUE DE BALLE DU SOUVENIR

Bienvenue à tous ceux et celles qui veulent jouer à la balle.

Inscription: le 11 avril 1988 de 19h30 à 21h

Prix pour cette année: \$50.00 pour les résidents de Ste-Pétronille; \$55.00 pour ceux de l'extérieur.

Les soirs de balle seront le lundi et le mercredi. Des arbitres fédérés ont été engagés.

Pour information: Jean-Guy Plante 828-9746

Le Syndicat de base de l'Île d'Orléans de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), désire faire connaître aux producteurs et à la population en général de l'Île d'Orléans, par le biais de cette publication, les buts, objectifs et rôles de l'existence de l'UPA et de ses administrateurs.

Dans un premier texte, nous présentons le Conseil d'administration du Syndicat de base de l'Île d'Orléans.

<u>SAINT-FRANÇOIS:</u>	M. Armand Imbeault	829-2418
	M. Laurent Roberge	829-3712
	M. Jean-Baptiste Blais	829-3496
<u>SAINT-JEAN:</u>	Mme et M. Carole et Richard Blouin	829-2903
	Mme Rolande Lavoie Blouin	829-2489 (présidente)
	M. Jean-Claude Pouliot (relève)	829-3526
	Mme Francine Boutin	829-3743 (secrétaire)
<u>SAINT-PIERRE:</u>	M. Jean-Yves Gagnon	828-2677
	M. Jean Gagnon	828-2872
	M. François Pichette	828-2829
<u>SAINTE-FAMILLE:</u>	M. Benoit Turcotte	829-2883 (1 ^{er} vice-président)
	M. François Turcotte	829-2948
<u>SAINT-LAURENT:</u>	M. Gilles Chabot	828-2894
	M. Denis Thivierge	828-9380
	M. Yves Coulombe	828-9602 (2 ^e vice-président)
<u>SPÉCIALITÉS:</u>	M. Rodrigue Turcotte (pommes)	829-2658
	M. Roland Létourneau (pommes de terre)	829-3370
	M. René Turcotte (porc)	829-2460
	M. Maurice Leclerc (pommes de terre)	829-9335
	M. Marcel Pouliot (pommes de terre)	828-2685

Le rôle important de chacun des membres de ce comité est d'être à l'écoute et au service des demandes des producteurs afin de faire connaître la vie agricole à l'Île d'Orléans et ainsi aider les producteurs sur tous les sujets les concernant.

Ces personnes peuvent être contactées par les producteurs et la population qui auraient besoin d'être informés ou d'informer l'UPA de problèmes ou activités vécus à l'Île d'Orléans.

Nous prévoyons préparer des textes informant la population et les producteurs de sujets sensibilisant la vie agricole à l'Île d'Orléans.

Rolande Lavoie Blouin, présidente 829-2489
Francine Boutin, secrétaire 829-3743

UNE DE NOS RESIDENTES A L'HONNEUR

Une de nos résidentes, Mlle Leonne Pippard, a été nommée femme de l'année 1987 par la revue américaine Ms Magazine pour son travail exceptionnel sur les bélugas. Mme Pippard, biologiste de formation, se spécialise dans l'étude du comportement des bélugas qu'on retrouve à l'embouchure du Saguenay.

Toutes nos félicitations à Mlle Pippard.

LE MAINTIEN À DOMICILE DU C.L.S.C. BEAU-PRÉ ORLÉANS

L'équipe des professionnels du C.L.S.C. Beau-Pré Orléans profite de la parution de ce journal pour vous faire connaître sommairement un de ses programmes d'activités, soit celui du maintien à domicile.

Ce programme est appelé "maintien à domicile" car son objectif premier est justement de maintenir le plus longtemps possible et de façon sécuritaire les gens dans leur milieu naturel de vie, dans leur environnement, c'est-à-dire à leur domicile plutôt qu'en institution (centre d'accueil, centre hospitalier, etc.).

Plusieurs professionnels rattachés à ce programme font les évaluations et les réajustements nécessaires afin que les plans de services correspondent réellement aux besoins des bénéficiaires:

- Des infirmiers(ères) à domicile qui, dans le but de favoriser le retour à la maison après une hospitalisation ou encore afin d'éviter celle-ci (à titre préventif ou phase terminale), répondent aux besoins "nursing". Ces interventions sont faites suite aux demandes des centres hospitaliers, des médecins, des autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, des bénéficiaires eux-mêmes et/ou de leur entourage. Lorsqu'il s'agit de soins spécifiques (pansements, injections, solutés, laboratoire, électrocardiogramme, soins urologiques, etc.), une prescription médicale et l'autorisation du bénéficiaire est obligatoire.

Le matériel nécessaire à l'application des soins est en bonne partie fourni par le C.L.S.C., exception faite des médicaments oraux, des injectables (vitamines, insuline, etc.), des crèmes et onguents, de tous les autres produits médicamenteux (ex.: sofratulle, débrisan, etc.). Le bénéficiaire doit se les procurer lui-même avec sa prescription médicale, avant la visite de l'infirmier(ère). Cette collaboration est essentielle pour une bonne qualité de soins.

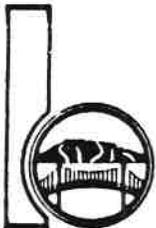
- Des intervenants(es) sociaux(ales) à domicile pour faire des évaluations bio-psycho-sociales chez des adultes et personnes âgées en perte d'autonomie. Ces professionnels assurent aussi les interventions nécessaires chez des personnes ayant besoin d'une réorganisation de leur mode de vie et/ou de leur environnement, suite à des conflits familiaux, à des comportements dépressifs, à de l'isolement, etc. La durée ainsi que le type d'intervention sociale sont ajustés selon les besoins des individus et des familles.

- Des auxiliaires familiales à domicile pour de l'aide aux repas, de l'aide à l'entretien ménager, de l'aide pour les soins d'hygiène et quelques dépannages occasionnels. Les auxiliaires collaborent étroitement avec l'ensemble des autres professionnels du C.L.S.C. Les services d'auxiliaires familiales sont requis comme suppléance à la famille.
- Des intervenants en réadaptation tels que physiothérapeute et ergothérapeute qui, sur référence médicale, établissent des programmes d'auto-réadaptation et voient, s'il y a lieu, à adapter l'environnement du bénéficiaire.

Une multitude de ressources peuvent être mises à contribution pour favoriser une meilleure qualité de vie à domicile, telles que l'installation du système Argus, l'utilisation du transport adapté, etc.

Un véritable maintien à domicile de qualité n'est possible qu'avec l'entière collaboration des médecins du milieu, des familles et de l'entourage des bénéficiaires concernés et selon les besoins, des groupes bénévoles et clubs sociaux du territoire.

L'équipe de maintien à domicile du C.L.S.C. Beau-Pré Orléans espère que ces quelques informations vous seront utiles et vous assure de leur pleine disponibilité.



C.L.S.C. **Beau-Pré Orléans**

- Soins et aide à domicile.
- Programme de prévention et d'intervention psycho-sociale auprès des jeunes.
- Rencontres prénatales
- Santé maternelle et infantile.
- Surveillance des maladies infectieuses - vaccination - prévention en général.
- Consultations psycho-sociales.

9749 boulevard Sainte-Anne, C.P. 278, Sainte-Anne-de-Beaupré (Qué.) GOA 3C0

Tél.: (418) 827-5241 Ile d'Orléans (418) 829-2214